

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 129 (1984)  
**Heft:** 1

**Vereinsnachrichten:** Prix Ciardi 1985

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 06.03.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ces deux grandes entités: celle des Etats-Unis et celle d'une Europe devenue elle-même.

Mais déjà un fait est certain, conclut Miksche: le marxisme, dont le déclin s'amorce d'ailleurs, est encore moins capable que le système capitaliste de résoudre les grands problèmes mondiaux. Le mal semé par le communisme marxiste-léniniste dans le monde se retournera finalement contre l'Union soviétique qui, si elle poursuit sa politique agressive vis-à-vis de l'Ouest, sera vite dépassée, même par des pays actuellement encore en voie de développement. En fait, c'est le peuple russe qui sera la

grande victime de l'évolution en cours, pour s'être trouvé non pas aux côtés de l'Ouest, où était sa place, mais avec ceux qui, en fait, sont contre lui.

Notre bref commentaire ne peut fournir qu'une idée générale de la riche, exceptionnelle documentation que constitue l'ouvrage de Miksche. Il remplirait cependant sa tâche s'il incitait le lecteur à se reporter à ce remarquable document de référence qui lui permettrait de suivre, en quelque sorte au jour le jour, l'évolution évoquée: le déclin progressif de l'autorité de l'URSS dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

F.-Th. S.

## **PRIX CIARDI 1985**

Le prix scientifique institué par la Fondation «Professeur Giuseppe CIARDI» sera décerné pour la sixième fois en 1985. Il sera d'un montant de 500 000 lire italiennes. Le règlement d'attribution est le suivant:

1. Le prix est destiné à récompenser une étude substantielle et originale traitant du droit pénal militaire (y compris la procédure), du droit disciplinaire, du droit de la guerre ou de toute matière ayant connexité et affinité avec ces droits.

2. Les études présentées peuvent être soit manuscrites, soit éditées, pour autant qu'elles ne soient pas antérieures à 1981. Les langues admises sont: le français, l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'espagnol, l'italien.

3. La composition du jury sera communiquée plus tard.

4. Les œuvres présentées devront être remises en six exemplaires, au plus tard le 1<sup>er</sup> février 1985 à l'adresse suivante:

«Fondazione prof. Giuseppe Ciardi, presso il Gruppo italiano della Società internazionale di diritto penale militare e di diritto della guerra – Viale delle Milizie 5c – 00192 ROMA».

5. Les résultats du concours seront proclamés lors du X<sup>e</sup> Congrès de la Société internationale de droit pénal militaire et de droit de la guerre en 1985.